

OBJET : Assainissement de la rue Fénélon - Approbation du dossier de consultation d'entreprises.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La rue Fénélon étant intégrée dans le plan de circulation, la Commission des Travaux Publics a donc proposé la réalisation des travaux d'assainissement et de modernisation de cette rue sur toute sa longueur.

L'étude du projet a été confiée au bureau d'études INCOM qui aura également la surveillance des travaux.

Les travaux comprendront :

- Assainissement

- . Pose d'un réseau E.U.
- . Pose d'un réseau E.P. (avec raccordement sur rue de Paris via rue Roland Garros)

- Voirie

- . Réfection complète de la chaussée qui comportera :
  - 1 bande de circulation de 3,25 m
  - 1 bande de stationnement de 2 m

- . Construction de deux trottoirs de 1,25 m et 1,50 m

Le coût de l'opération est estimé à 2 700 000 F réparti comme suit :

1) Travaux de voirie

- Montant des travaux à l'entreprise H.T.....	800 405,00 F
- T.V.A. 7,5 %.....	<u>60 030,38 F</u>
- Total T.T.C.....	860 435,38 F
- Somme à valoir (révision de prix, honoraires, imprévus, mise en souterrain de réseau E.P.).....	<u>339 564,62 F</u>

TOTAL..... 1 200 000,00 F

2) Travaux d'assainissement

- Montant des travaux en entreprise H.T.....	1 231 940,00 F
- T.V.A. 7,5 %.....	<u>92 362,50 F</u>
- Total T.T.C.....	1 323 862,50 F
- Somme à valoir (révision de prix, honoraires, imprévus).....	<u>176 137,50 F</u>

TOTAL..... 1 500 000,00 F

Le financement de cette opération sera assuré de la façon suivante :

- Partie voirie

. Fonds Rouçier (emprunt C.D.C.)..... 1 200 000 F

- Partie assainissement

. Subvention du FIDOM 1981..... 300 000 F

. Emprunt C.D.C..... 1 200 000 F

1 500 000 F

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le projet qui vous est présenté

- de m'autoriser à :

. lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise ayant fait la meilleure proposition

. solliciter auprès de la C.D.C. l'emprunt correspondant

. solliciter auprès de Mr le Préfet la subvention du FIDOM

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE - Les Commissions donnent un avis favorable.

Dr GERARD Gilbert - Est-ce qu'on ne récupère pas la T.V.A sur ce genre de travaux ?

LE MAIRE - Cela se fait deux ans après.

M. Jean Marie DUPUIS - Est-ce que ces chaussées que l'on refait ne vont pas être cassées plus tard par d'autres travaux ?

LE MAIRE - Cela fait douze ans que je suis dans cette Mairie et que j'entends cette remarque. On essaye de faire de la coordination et certainement avant moi, ils ont dû tenter le faire. Le problème essentiel, c'est que tous les services intéressés (P.T.T., E.D.F.) sont d'accord sur le principe d'une coordination des travaux mais ils n'ont jamais le financement au moment où nous le faisons.

Deux solutions : - où nous ne faisons pas la route et nous attendons le financement ; cela peut durer 3 à 4 ans ;

- où nous faisons la route et nous prenons le risque.

M. DUPUIS - Techniquement, il n'y a pas moyen de faire une réserve quelconque

LE MAIRE - Nous faisons certaines réserves mais nous ne pouvons pas tout prévoir. Nous faisons les pré-branchements et nous nous faisons payer au fur et à mesure. Malheureusement, on ne peut pas en vouloir à ces services parce qu'ils n'ont pas les crédits. Il y a eu quelques cas où des travaux ont pu être réalisés.

Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VO - St. Denis le 30 Novembre 1981

P/le Préfet, le Secrétaire Général  
Pour Copie Certifiée Conforme

P/le Préfet

le Chef de Bureau délégué  
Jacques Jacosta